

Les 3 premiers points ont été votés à l'unanimité.

Mais seul l'UNSA Intérieur ATS a voté pour le 4^{ème} point

Ce dernier point est capital puisqu'il concerne l'examen professionnel de passage de catégorie C en B.

Sur cet examen professionnel au bénéfice des catégories C, pourtant attendu depuis longtemps, les autres syndicats se sont abstenus....

Allez comprendre !

1. Projet de décret modifiant le décret n° 2004-87 du 27 janvier 2004 fixant les dispositions applicables aux personnels navigants contractuels de la base d'avions de la sécurité civile au groupement des moyens aériens.
2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 janvier 2004 fixant les niveaux de compétence aéronautique et les fonctions spécifiques des personnels navigants contractuels de la base d'avions de la sécurité civile au groupement des moyens aériens.
3. Projet de décret portant intégration du corps des adjoints de protection des réfugiés et apatrides dans celui des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.
- 4. Projet de décret relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les années 2016 à 2020.**